

IPCSR BOUCHE-TROUS ? POUR LE SNICA-FO, C'EST NON !

La DSR souhaitait recueillir le positionnement du SNICA-FO sur l'opportunité de mobiliser ponctuellement, en examens, des IPCSR affectés sur des postes de sécurité routière.

Le 28 janvier, nous avons eu l'occasion d'exprimer notre opposition à un tel projet lors d'une entrevue avec l'Administration.

Certains services voudraient avoir recours à nos collègues « décroisés » pour limiter les pressions exercées par certaines auto-écoles sur la production d'examens. Pour le SNICA-FO, bien évidemment favorable à cette passerelle vers les postes de sécurité routière qu'autorise notre statut, ces départs se devaient d'être compensés par un recrutement d'IPCSR qualifiés pour les examens. Ainsi, ces difficultés, dont l'acuité reste à relativiser tant la soif en « places » est inextinguible chez certains, étaient prévisibles depuis le début du « décroisement ».

En outre, la charge de travail lié à la fiche de poste sécurité routière ne diminuerait pas pour autant. En clair, les examens viendraient inéluctablement s'ajouter aux tâches habituelles !

Un tel dispositif marque par ailleurs le peu de considération que l'Administration porte à la mission SR, qui deviendrait une variable d'ajustement de la production de places d'examens.

Enfin de nombreuses difficultés réglementaires et techniques découleraient d'une telle situation :

- quid de la validité des qualifications quand on sait que la directive européenne les rend caduques au bout de deux ans en l'absence d'examens réalisés ?
- quid du déroulement des audits annuels et quinquennaux pour un IPCSR effectuant des examens à intervalles très espacés ?
- quid de la définition de la fiche de poste et de l'autorité hiérarchique du DPCSR quand l'agent est affecté dans un service différent du BER ?
- quid des consignes diverses, nombreuses et très évolutives et de leur assimilation ?
- quid de l'utilisation de la tablette quand on constate déjà les difficultés récurrentes pour ceux qui les utilisent quotidiennement ?
- quid de la participation aux réunions techniques?

Face au discours formulé par notre organisation syndicale, la DSR n'a pu que partager nombre de nos interrogations et reconnaître les difficultés soulevées par un tel scénario.

Si la centrale réserve sa décision, elle souhaite toutefois définir une doctrine sur ce thème afin d'éviter les adaptations locales.

Le SNICA-FO sera attentif aux suites données par le délégué interministériel à ce dossier.